



Réforme du travail pénal : Zéro pointé

MA Charleville-Mézières

Le 26/05/2023

Alors que la réforme du travail pénal était annoncée comme positive pour les établissements pénitentiaires, à la Maison d'Arrêt de Charleville-Mézières, nous sommes bien loin de ce constat.

Depuis de nombreux mois déjà, ce nouveau protocole se met en place, et au moment fatidique, l'administration se rend compte que l'unique société qui apportait du travail sur notre structure, se défile et refuse ce nouveau contrat d'implantation.

Les longs mois de discussions avec notre prestataire n'ont pas permis de trouver une issue favorable, et parallèlement **aucune solution de repli n'a été envisagée !!!**

Par conséquent, nos agents de détention doivent gérer 12 détenus inoccupés supplémentaires, en sachant les tensions dû à l'enfermement en cellule de 3, 4 voire 5 détenus.

De plus, privée de rémunération, cette population pénale va vite manquer de cantine et de tabac en particulier, ce qui apportera son lot de problèmes (vols, rackets, rixes, et autres...). Les nombreux changements de cellule de ces dernières semaines en sont déjà les premiers effets. Cette perte d'occupation tombe en plus peu de temps avant l'été, période également propice à des tensions diverses.

Que dire également de l'installation d'une climatisation cette hiver pour notre zone atelier, qui risque de ne pas servir cet été malgré un investissement conséquent.

L'**UFAP UNSa Justice de Charleville-Mézières** demande qu'une solution urgente et pérenne soit trouvée pour ramener du travail sur notre structure.

L'**UFAP UNSa Justice de Charleville-Mézières** estime que l'agent en poste aux ateliers ne doit pas pâtir des errements de notre politique du travail pénitentiaire, et que celui-ci sera **concerté** sur son devenir, à proche et moyenne échéance.

Le bureau local

